

DEVIS et PROGRAMME de la FORMATION ANIMEUR PREVENTION
Devenir animateur prévention dans le secteur sanitaire et médico-social (AP SMS)

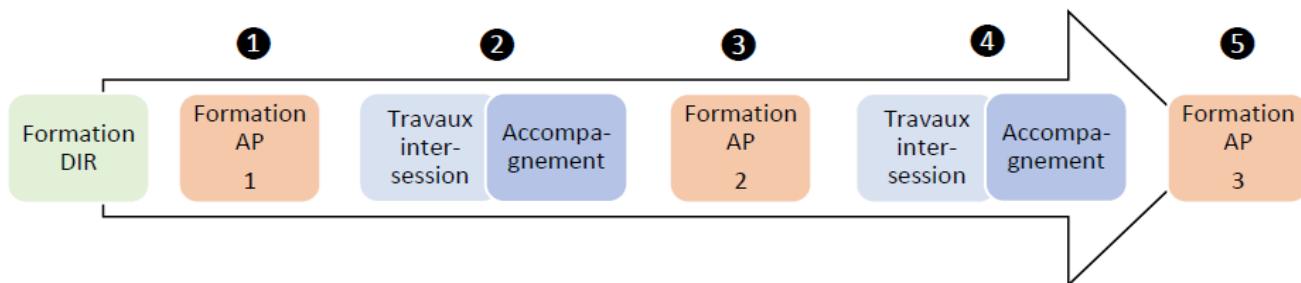
Programme de la formation AP SMS

Public cible	Personnes affectées à des missions d'animation de la prévention dans les établissements d'hébergement et d'accueil de personnes âgées, hôpitaux ou cliniques s'engageant dans une démarche de prévention et la réalisation de projets.
Prérequis	Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dispensée par les services prévention des Carsat, Cramif ou Cgss (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription). Cette formation s'intègre dans un parcours de formation et d'accompagnement de l'AP SMS et du dirigeant : la journée de formation du dirigeant est un préalable obligatoire.
Finalité et objectifs	<p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au développement d'une démarche de prévention des risques professionnels dans l'établissement - S'inscrire en tant qu'AP SMS dans cette démarche de prévention - Concevoir, cadrer et mettre en œuvre tout projet de prévention - Intégrer les spécificités de TMS Pros dans un projet de prévention des TMS si l'établissement est concerné. <p>Objectifs pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un état des lieux en santé et sécurité au travail - Identifier les enjeux de l'établissement pour définir les objectifs et priorités d'actions - Structurer une démarche de prévention globale, mobilisatrice et pérenne en lien avec les objectifs et priorités de l'établissement - Analyser une activité en faisant le lien entre le travail et la santé - Acquérir une méthodologie d'observation et d'analyse de situation de travail - Concevoir, cadrer et mettre en œuvre un projet de prévention répondant à une priorité d'action dans l'établissement (potentiellement TMS Pros si l'établissement est concerné)
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Enjeux de prévention des risques professionnels dans le secteur sanitaire et médico-social ✓ Etat des lieux d'un établissement pour identifier ses enjeux, objectifs et priorités ✓ Structuration d'une démarche de prévention contextualisée, mobilisatrice et pérenne et conditions de réussite ✓ Analyse de l'activité et compréhension des TMS ✓ Méthodologie d'observation et d'analyse de situations de travail et de détection des risques (TMS, chutes, RPS...) ✓ Définition et hiérarchisation des pistes d'amélioration ✓ Méthodologie de conduite de projet(s) de prévention avec établissement d'une note de cadrage ✓ TMS Pros si l'établissement est concerné.
Méthodes pédagogiques	<p>Le stage comprend des périodes de formation en présentiel et des travaux applicatifs d'intersession dans l'établissement impliquant l'animateur et le dirigeant.</p> <p>Les travaux engagés font l'objet d'un accompagnement par la formatrice.</p> <p>La formation s'appuie sur des exposés didactiques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, des mises en situation permettant une prise en main des outils, des échanges et retours d'expériences.</p>
Modalités d'évaluation	<p>Des évaluations formatives sont faites tout au long de la formation à partir de quiz, de questions ouvertes et de travaux pédagogiques contextualisés</p> <p>À l'issue de la formation, les participants ayant participé à la totalité de la formation et ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives, se voient délivrer par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS un certificat de « Animateur prévention SMS » valable 36 mois.</p> <p>Pour prolonger la validité de ce certificat, il est exigé de participer à une formation « Maintenir</p>

	et actualiser ses compétences d'animateur prévention SMS (MAC) » d'une durée de 14 heures et de satisfaire aux épreuves certificatives.
Durée	<ul style="list-style-type: none"> - 6 jours (42h) de formation en présentiel organisés en 3j + 2j + 1j - 2 X 2,5 jours de travaux applicatifs en autonomie dans l'établissement - 2 demi-journées de 3h30 d'accompagnement dans l'établissement, en commun avec le dirigeant.
Nombre de participants	4 à 8 personnes par session
Organisation	<p>La formation est assurée par Frédérique Rogier, ergonome formatrice certifiée.</p> <p>✓ Lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Formation en salle : lieu à définir en fonction du groupe de participants ✓ Accompagnement dans chaque établissement des AP présents

Déroulé de la formation AP SMS

La formation-action de l'AP SMS s'échelonne en 5 temps :



① : 3 jours de formation en présentiel (module 1)

Le premier temps correspond au démarrage de la formation-action de l'AP (qui a préalablement suivi une formation pour acquérir des « bases en prévention »). Il fait suite à la journée du dirigeant qui a permis de poser les bases d'une lettre d'engagement.

Durant ce temps de formation, l'AP est amené à :

- Identifier avec méthode les enjeux particuliers de prévention d'un établissement à partir d'un état des lieux en Santé et Sécurité au Travail pour ensuite contribuer à la structuration d'une démarche de prévention autour d'objectifs et de priorités.
- Faire le lien entre travail et santé et notamment approfondir la compréhension du phénomène d'apparition des TMS à partir de l'analyse de l'activité d'un établissement. Une épreuve certificative validera cette compétence.
- S'approprier une méthodologie pour concevoir et structurer tout type de projet de prévention en le formalisant dans une note de cadrage
- Aborder le cas particulier d'un projet de prévention des TMS intégrant les étapes et outils du site TMS Pros.
- S'approprier une méthodologie pour animer tout type de projet de prévention

② : Travaux intersession (2,5 jours estimés) et une demi-journée d'accompagnement dans l'établissement

L'AP est de retour dans son établissement et doit réaliser des **travaux applicatifs d'intersession**. Ces travaux consistent à :

- Compléter l'état des lieux S&ST initié par le dirigeant.
- Identifier les enjeux de prévention à partir de l'état des lieux S&ST partagé en interne ;
- Concevoir et cadrer le projet prioritaire de son établissement ;
- Intégrer les spécificités de TMS Pros si son établissement est concerné par le programme national : le projet intègre alors les étapes et une sélection d'outils de TMS Pros.

Avec le dirigeant :

- Finaliser la démarche de prévention ainsi que la lettre d'engagement qui la formalise ;
- Rédiger la note de cadrage du projet.

De manière complémentaire, ces travaux applicatifs font l'objet d'un **accompagnement du binôme dirigeant/AP** par la formatrice, qui

- appréciera l'état des lieux réalisé et l'exploitation qui en est faite ;
- aidera le dirigeant à finaliser la lettre d'engagement traduisant la démarche de prévention de l'établissement ;
- assistera le binôme pour la formalisation du projet dans la note de cadrage ;
- validera les compétences acquises au regard des travaux réalisés ;
- dégagera les axes de progrès pour l'établissement à partir des travaux réalisés ;
- échangera sur les modalités de mise en œuvre du projet qui se dessine.

③ : 2 jours de formation en présentiel (module 2)

Durant ce temps de formation, l'AP est amené à :

- Présenter l'état d'avancement de son projet en tenant compte des axes de progrès identifiés durant l'accompagnement ;
- S'approprier une méthodologie d'observation et d'analyse de situation de travail à partir des outils proposés ;
- Définir des mesures de prévention pour transformer une situation de travail analysée (principes généraux de prévention, critères de choix) ;
- Identifier les finalités et limites d'autres outils mobilisables à différentes étapes d'un projet.

④ : Travaux intersession (2,5 jours estimés) et une demi-journée d'accompagnement dans l'établissement

L'AP est de retour dans son établissement et doit réaliser des travaux applicatifs d'intersession. Ces travaux consistent à :

- Finaliser la note de cadrage du projet avec le dirigeant (le projet intègre les étapes et une sélection d'outils de TMS Pros si l'établissement est concerné par le programme national) ;
- Mettre en œuvre le projet de prévention, en ayant au minimum :
 - o Engagé les travaux d'analyse définis dans le périmètre du projet qui vont jusqu'à la proposition de mesures de prévention ;
 - o Préparé l'animation d'une réunion ou groupe de travail.
- Formaliser une observation et une analyse de situation de travail allant jusqu'à la proposition de mesures de prévention en vue d'une présentation à la formatrice lors de l'accompagnement.

Ces travaux font l'objet d'un **accompagnement du binôme dirigeant/AP** par la formatrice, qui :

- Accompagnera le binôme pour finaliser la note de cadrage du projet ;
- Appréciera la mise en œuvre de chacune des étapes du projet ; valider les compétences acquises au regard des travaux réalisés ;
- Evaluera l'incapacité de l'AP à proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation de travail ;
- Dégagera les axes de progrès à partir des travaux réalisés dans l'établissement.

⑤ : 1 jour de formation en présentiel (module 3)

Le 5ème temps marque la fin de la formation-action de l'AP et plus largement, la fin du parcours de formation et d'accompagnement de l'AP et du dirigeant.

L'AP restitue les travaux engagés dans son établissement durant la période de formation et partage les premiers résultats obtenus.

Les restitutions permettent les évaluations certificatives finales de l'AP.